

## Ossements du Mans : d'autres réactions

L'association Vendée militaire propose de transférer au Mont des Alouettes les restes humains exhumés en 2009.

Que faire des restes de 154 victimes des Guerres de Vendée, retrouvés au Mans en 2009 ? L'enquête d'*Ouest-France* consacrée à cette question (*O.-F.* du 9 janvier) continue de susciter réactions et propositions. Le département de la Vendée a réitéré sa proposition d'accueillir ces ossements, ainsi que les objets qui les entourent, à l'Historial des Lucs.

L'association Vendée militaire suggère, elle, une autre sépulture, également « haut lieu de la mémoire vendéenne » : la chapelle du Mont des Alouettes, aux Herbiers, où pourrait être aménagée une « **crypte de recueillement** » pour ces « **morts restés sans sépulture** ».

Henry Renoul, de l'association, indique qu'« **un comité de lancement du mémorial se constitue** ». Parmi ses arguments : « **C'est un lieu religieux et déjà commémoratif** » et « **on peut célébrer des offices religieux aux Alouettes, ce qui est impossible à l'Historial** ». Pour Vendée militaire, « **cette sépulture doit être organisée par le monde associatif et non public** ». Resterait à obtenir l'agrément de l'évêché de Luçon, propriétaire de la chapelle.

Une autre association, créée en octobre dernier et dont le siège se trouve à Saint-Martin-Lars, en Ven-



Archives Ouest-France

*En mai 2010, des archéologues à l'œuvre au Mans.*

dée, s'empare du dossier : la FDVG, fils et filles des victimes du génocide vendéen. Elle compterait une quinzaine d'adhérents et son président, Philippe Talledumier, vient d'écrire à la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

Il préconise l'identification des descendants des victimes par l'extraction de leur ADN, financée par un « **fonds public d'indemnisation du génocide vendéen** ». Autre proposition : « **un ossuaire souterrain centré sur l'église de Saint-Martin-Lars avec un office religieux catholique annuel** ». Le maire précise que la commune n'est nullement engagée par ce projet. Rappelons que c'est l'État, par la voix de la Drac, qui décidera en dernier ressort.

Jean DELAUAUD.